



Le plan national de restauration du butor étoilé, 2008 - 2012

Sylvain HUNAULT



Le butor étoilé (*Botaurus stellaris*), oiseau menacé au niveau européen, l'est tout particulièrement en France. Lors de la mise en place d'un programme Life lui étant dévolu, une stratégie nationale a été mise en place pour la période 2008 - 2012. Cette intervention permet de rappeler qu'il existe des similitudes avec le phragmite aquatique, dans la gestion des zones d'humides pour le butor étoilé. Son plan national de restauration peut donc servir celui à venir du phragmite aquatique.



Le butor étoilé (*Botaurus stellaris*), oiseau menacé au niveau européen, l'est tout particulièrement en France. Au début du siècle, l'espèce était considérée comme nicheuse dans « la plus grande partie du pays : Lorraine, Sologne, Brenne, Brière, Camargue, et sans doute dans toutes les régions marécageuses de notre pays » (Mayaud, 1936). En 1970, la

population nicheuse française était estimée à 494 mâles chanteurs (Duhautois, 1984). En 1976, la carte de l'Atlas des oiseaux nicheurs de France présente une distribution réduite mais le Butor étoilé est encore observé nicheur dans toute la partie est et nord du pays, en Sologne, en Brenne, en Brière, en Camargue, en Languedoc-Roussillon et en Aquitaine.

L'auteur de l'atlas signale en outre que « de nombreux collaborateurs ont insisté sur la disparition des butors qui nichaient dans leur région » (Yeatman, 1976). Toutefois, ces données infirmaient l'extinction de l'espèce en Champagne humide et en Alsace. A cette date, la population était évaluée à moins de 400 mâles chanteurs.

En 1983, lors du second recensement national, il ne subsistait que 324 mâles chanteurs (Duhautois, *op.cit.*). Au début des années 1990, pour Voisin *in* (Yeatman-Berthelot & Jarry, 1994), le butor étoilé avait disparu des Landes, se raréfiait dans les Pays de la Loire et augmentait en Bretagne. Cet auteur estime à 300-350 mâles chanteurs la population nicheuse française et considère cette espèce comme l'une des plus menacées du territoire national. Pour Rocamora (Rocamora & Berthelot, 1999), entre 272 et 418 mâles chanteurs nichent en France. A la fin des années 1990, à la suite d'une collecte d'informations nationales et malgré l'absence de données pour la Picardie et la Lorraine, la population a été estimée à 217-244 mâles chanteurs (Cramm, 2001).

Lors du recensement national butor étoilé de 2000, grâce à une meilleure prospection, ce nombre s'élève à 272-315 mâles chanteurs. D'après Cramm, il apparaît que « *l'estimation de la taille de la population nationale est supérieure à celle avancée à la fin des années 1990, comprise dans une fourchette allant de 270 à 320 mâles chanteurs. La chute des effectifs semble se poursuivre depuis 1970, mais paraît plus faible sur la période 1983-2000. La taille de la population a diminué de 35 à 45 % au cours des trente dernières années* » (Cramm, *op.cit.*). En 2000, la population reproductrice est distribuée en sept noyaux dont le principal est la Camargue au sens large (Petite Camargue gardoise et Plan du Bourg compris) qui, avec 99 mâles chanteurs, est toujours le point fort de la répartition française. Viennent ensuite les étangs littoraux méditerranéens hors Camargue (essentiellement dans la région Languedoc-Roussillon) avec 47 mâles, les marais de Loire-Atlantique (27 à 42 mâles, surtout présents en Grande Brière), la Brenne (31 à 35 mâles), la Lorraine (25 à 35), la Picardie (17 à 21) et l'estuaire de la Seine (15 à 20 en 2000 et 24 à 27 en rive nord et 1 à 2 en rive sud, en 2001). Les populations des autres espaces anciennement favorables sont faibles ou proches de l'extinction, l'oiseau ayant déjà pratiquement disparu de Sologne et de la région Rhône-Alpes. Il a connu ses effectifs les plus bas en 2000 pour la région Champagne-Ardenne.

Un plan national de restauration avait été envisagé en 2001 sous l'égide du ministère en charge de la protection de la nature. Les connaissances encore fragiles sur l'espèce avaient à l'époque incité les acteurs de ce projet à mettre en œuvre au préalable un programme Life-Nature avec pour objectif de compléter les connaissances sur le butor étoilé. C'est dans ce contexte que le programme Life-Nature visant la restauration et la gestion des habitats du butor étoilé a été conduit, entre avril 2001 et mars 2006, sur cinq sites majeurs pour la reproduction de l'espèce et un site concerné par l'hivernage. Ce Life a permis d'améliorer significativement les connaissances sur la biologie et l'écologie du butor étoilé et de déterminer les besoins optimaux de l'espèce sur lesquels devront s'appuyer les futures actions de conservation, à savoir :

- le maintien de niveaux d'eau suffisants (10 à 20 cm au minimum) et stables d'avril à début juillet.
- la proximité de zones d'eau libre petits (plans d'eau, chenaux...) : bien que le Butor étoilé soit opportuniste dans son régime alimentaire, il se nourrit essentiellement de proies aquatiques (invertébrés, poissons, amphibiens)
- la présence d'habitats de qualité, ce qui implique la limitation du processus naturel d'atterrissement des roselières par une gestion hydraulique et des ligneux adaptée. En effet, le développement récent des ligneux sur certains sites du Life a eu probablement un impact sur la prédation des nids en favorisant des postes d'observation pour les prédateurs ailés ;
- une gestion hydraulique basée sur une alternance de mise en eau et d'assec au cours de l'année pour minéraliser la vase doit assurer la pérennité des roselières et limiter leur boisement ;
- le maintien d'un couvert végétal suffisant, (surtout dans les grands massifs de roseau exploités commercialement) par la conservation d'îlots non fauchés permettant aux femelles, et dans une moindre mesure aux mâles, de s'installer sans attendre que le roseau ait repoussé. La présence d'un couvert végétal minimum est également primordiale dans les régions où le butor étoilé hiverne.

Les enseignements du projet Life butor étoilé ont ainsi largement contribué à la réflexion et à l'élaboration de la stratégie nationale de conservation de l'espèce à travers un « plan national de restauration », outil du ministère en charge de la protection de la nature pour préserver

les espèces sauvages qui sont menacées de disparition.

Le plan national de restauration butor étoilé a pour objectif de mettre en place des mesures favorables à la conservation de la population française de butor étoilé et, à terme, à son expansion. La stratégie nationale de conservation du butor étoilé doit permettre, sur le territoire national, de rétablir la population de cette espèce dans un bon état de conservation et de mettre en place les moyens pour pérenniser cet état. Il a ainsi été fixé de retrouver le niveau de population de 1970 (de l'ordre de 500 mâles chanteurs pour près de 300 actuellement) sur les quinze années à venir.

La durée du plan de restauration étant fixée à cinq ans, l'objectif, pendant cette période, est au minimum de réduire de façon notable les menaces pesant sur le butor étoilé et ses habitats. Ceci permettrait de maintenir la population actuelle et d'accroître les sites favorables, afin d'amorcer la reconquête du territoire national par cette espèce. Ainsi, sur les cinq années du plan, une première augmentation du nombre de mâles chanteurs, de l'ordre d'une cinquantaine, devra être observée.

L'objectif de reconquête devra être poursuivi prioritairement dans les régions où l'état de conservation du butor étoilé est jugé défavorable, notamment dans le domaine continental, tandis que l'objectif de maintien des populations sources s'appliquera davantage aux secteurs où l'état de conservation est jugé plus favorable, comme en région méditerranéenne.

Dans la mesure où la création spontanée de roselières est très marginale (déprise agricole...), il est préférable de s'intéresser aux sites ayant par le passé offert des conditions d'accueil favorable. Les sites à reconquérir pourront dès lors être ceux occupés par l'espèce au cours de l'enquête nationale de 1970 ou de nouveaux sites, en particulier si ceux de 1970 ne sont plus favorables aux butors et si aucune restauration n'est envisageable.

La stratégie du plan s'articule autour de trois principaux domaines d'actions : protection, étude et communication. Ils visent cinq objectifs.

Diagnostic et conseil sur la gestion

La réalisation de diagnostics (habitats, espèces, gestion hydraulique...) et la rédaction de plans de gestion seront favorisées sur les roselières potentiellement favorables à l'accueil du butor étoilé. De plus, les exigences biologiques du butor seront davantage prises en considération dans la rédaction des cahiers des charges des mesures agro-environnementales et les documents d'objectifs Natura 2000.

Maintenir et restaurer les habitats naturels

L'établissement de partenariats locaux se traduit par la rédaction de conventions de gestion et la mise en place d'outils de gestion hydraulique seront soutenus sur les sites favorables au butor étoilé. L'adaptation des modes de gestion (coupe du roseau) et à la mise en œuvre d'opérations de génie écologique (lutte contre l'atterrissement) destinées à conserver le potentiel d'accueil des roselières seront également encouragés.

Protéger durablement les sites majeurs pour le butor étoilé

En complément des incitations contractuelles, la maîtrise foncière associée à la mise en place de protections réglementaires (Réserve naturelle nationale, Arrêté préfectoral de protection de biotope...), devront permettre d'assurer efficacement la protection et la gestion des sites favorables.

Renforcer le suivi des populations

La mise en œuvre du plan de restauration contribuera à poursuivre les recherches scientifiques sur l'espèce et à améliorer le dénombrement de l'espèce à travers l'inventaire du nombre de mâles chanteurs à l'échelle nationale.

Informier et sensibiliser

L'information des gestionnaires, des exploitants ou encore des propriétaires grâce à divers outils de communication devra permettre de sensibiliser davantage aux enjeux de conservation du butor étoilé et de ses habitats naturels afin d'établir de réels partenariats entre propriétaires, usagers et gestionnaires. ■

Sylvain HUNAUT, Ligue pour la protection des oiseaux. La Corderie Royale, BP 90263, 17305 Rochefort cedex, France, sylvain.hunault@lpo.fr